

Rapport du Jury de l'Académie de Clermont-Ferrand CRPE 2014

Oral 2 : Entretien à partir d'un dossier

Première partie : sujet relatif à une APSA

1. Réponses du candidat et entretien avec le jury

Tous les candidats se sont emparés des sujets proposés. Les compétences liées aux APSA sont plutôt bien maîtrisées mais on note souvent un manque de réalisme pour la mise en œuvre par rapport aux conditions réelles d'exercice, particulièrement pour l'organisation et la gestion du groupe d'élèves.

On note également des difficultés à faire évoluer une situation pour l'enrichir, et ce, d'autant que les sujets sont plus fermés et très spécifiques (par exemple : activités gymniques précises en grande section).

La relation à l'éducation à la santé est souvent citée de manière globale sans faire l'objet d'un développement spécifique.

Les candidats connaissent les programmes et ciblent les compétences précises en lien avec le socle commun.

La sécurité est prise en compte dans la présentation des situations d'apprentissage.

La participation à des rencontres sportives USEP est justement présentée comme une finalisation et un moyen de donner du sens aux apprentissages.

Très peu de candidats font référence à leur pratique sportive personnelle dans la perspective d'un réinvestissement professionnel.

2. Conseils donnés aux candidats

Les jurys apprécient:

- la capacité des candidats à poser un cadre clair par rapport aux APSA et ensuite à inscrire leurs propositions dans ce cadre et son éventuel prolongement.

- la présentation de situations de classe adaptées, réalistes et réalisables en tenant compte des contraintes réelles de la classe et de l'école.

- un positionnement du candidat comme futur professeur des écoles sachant éventuellement se détacher de son statut actuel (AVS, ATSEM, intervenants dans le périscolaire ...) et ne laissant pas son vécu personnel parasiter l'entretien.

- une prise de distance de la part du candidat entre la pratique de l'EPS et les pratiques sportives extérieures à l'école.

- l'explicitation de ses connaissances des compétences en EPS dans le cadre des programmes de l'école primaire.

- une introduction aux enjeux de l'EPS à l'école dans laquelle s'inscrit le sujet donné

- les liens faits par les candidats entre l'EPS les autres champs disciplinaires et en particulier avec celui de l'éducation à la santé.

En résumé, les jurys attendent des candidats qu'ils montrent une bonne connaissance des enjeux de l'enseignement des APSA à l'école primaire (maternelle et élémentaire). Pour cela, il est important qu'ils sachent bâtir une progression ou une situation d'apprentissage structurée et concrète, tenant compte de conditions réelles. Le visionnage de vidéos présentant des situations de mise en œuvre dans les classes permettrait aux candidats de s'appuyer sur des contenus plus concrets pour choisir et étayer leurs propositions.

Deuxième partie : dossier de 5 pages portant sur une mise en situation

1. Exposé du candidat:

Globalement les candidats ont bien su gérer le temps imposé. La compréhension des textes constituant le corpus a été à la hauteur des attentes.

Les candidats se sont généralement appuyés sur les questions posées pour construire le plan de leur exposé.

Leur difficulté majeure a été de se distancier des textes pour dépasser la simple paraphrase.

Le plan de l'exposé reprend le plus souvent le questionnement posé et les candidats s'attachent à répondre dans l'ordre aux questions posées.

Les candidats font preuve de connaissances inégales du système éducatif et de ses enjeux mais ils essaient globalement de répondre au questionnement.

Les jurys apprécient :

- une prise de distance de la part du candidat permettant de mettre en résonance les enjeux du dossier et les textes proposés pour répondre aux questions posées ; une seule paraphrase ne suffit pas.

- quand le candidat est en capacité de conclure même s'il est déstabilisé par un manque de temps (dernière minute)

annoncée).

- les candidats qui s'appuient sur les textes proposés et essaient de tisser des liens avec leurs connaissances et leur expérience.

2. Entretien avec le jury

L'entretien a, la plupart du temps, permis de constater une bonne connaissance du système éducatif, de ses dispositifs, des programmes et de la réglementation. Certains sujets ont contraint le jury à ouvrir le questionnement.

Les candidats qui ont bénéficié d'une expérience professionnelle ont su réinvestir leurs acquis pour argumenter lors de l'entretien et ceci à l'inverse des autres candidats.

L'exposé des candidats reste très souvent proche des textes du dossier. Le plan est organisé autour des questions proposées.

Très peu de candidats voient l'intérêt de la continuité des apprentissages et identifient les outils de sa mise en œuvre. Ce constat est vrai tant au niveau des outils des enseignants qu'au niveau des outils des élèves.

Les dispositifs d'aide aux élèves en difficulté sont dans l'ensemble bien connus et les candidats se montrent capables de les graduer.

L'évaluation est souvent citée mais la connaissance des concepts s'y référant reste superficielle.

Les valeurs de la République et les missions de l'école sont connues.

Les candidats font facilement référence à la loi sur le handicap de 2005 et ont bien compris le concept d'inclusion.

On note également une bonne connaissance du Socle commun de connaissances, compétences et culture et des cycles de la scolarité obligatoire.

Concernant le travail en équipe sont bien connues les modalités institutionnelles (108h ; conseil des maîtres, de cycle ; définition du projet d'école et lien avec les programmes nationaux). Le rôle du directeur d'école est bien assimilé également. La polyvalence de l'enseignant est bien comprise.

La notion de liberté pédagogique (à croiser avec le travail en équipe) reste à conceptualiser et à développer dans ses leviers et freins.

Les sites de ressources institutionnelles sont peu évoqués (Eduscol ; Eduthèque, B.O...).

Le fonctionnement des APC est parfois confondu avec les TAP (difficulté à cerner ce qui relève du temps de l'école et hors école).

La place des parents à l'école (droits et devoirs) en tant que membres de la communauté éducative est une connaissance généralement maîtrisée.

Bonne connaissance des partenaires de l'école, des intervenants et positionnement clair de l'enseignant en tant que responsable de la classe (dans ses relations aux intervenants ; ATSEM ; AVS...). La notion de co-éducation est bien interprétée.

La capacité à faire ressortir les points d'intérêt soulevés par chaque document en fonction de la thématique du dossier est valorisée par rapport à une présentation linéaire.

L'usage du numérique est fréquemment évoqué dans le cadre de la différenciation, mais les candidats connaissent mal les ressources offertes par l'usage de cette technologie, seul l'aspect attractif est mis en exergue.

Les jurys apprécient que lorsque le candidat a énoncé des citations ou se réfère à des auteurs, il soit capable de les étayer et de les illustrer par des exemples. Les jurys n'attendent pas une connaissance fine des textes. Toutefois, quand le candidat y fait référence, la connaissance globale doit être juste et appropriée.

3. Conseils donnés aux candidats

L'image que les candidats ont de l'école et de son fonctionnement demeure encore très stéréotypée malgré des sujets qui les conduisaient vers une analyse critique.

Il faut les inviter à se positionner comme futurs acteurs du système éducatif.

Les jurys apprécient une problématisation des éléments du dossier ainsi que l'apport des références personnelles aussi bien théoriques que pratiques.

Le temps de présentation des exposés devra davantage être travaillé par les candidats qui ont dans l'ensemble du mal à calibrer leur présentation.

Il est attendu des candidats une réponse aux questions qui montre leur compréhension de la problématique mais aussi une réflexion plus exhaustive qui se détache des supports et fasse preuve d'une connaissance plus large des problématiques éducatives.

Il est important d'apporter des réponses argumentées, éventuellement étayées par une expérience personnelle.

4. Conseils d'ordre général pour l'ensemble de l'épreuve:

- Prendre le temps de lire le sujet et d'en identifier clairement les termes (les définir précisément) et être capable de saisir le sens général et les spécificités induites.

- Eviter la paraphrase lors de l'analyse des textes et tenter d'illustrer les propos tenus par des situations se référant à la pratique.

- Utiliser le tableau mis à disposition permet de faire une présentation plus dynamique

- Maintenir un niveau de langue adapté à un concours de recrutement jusqu'au terme de l'épreuve qui est d'une durée relativement importante.
- Savoir tisser des liens entre les problématiques et faire référence à des visions plus larges (problèmes de société, aspect international, histoire du système éducatif).
- Avoir une vision prospective de l'école, appuyée notamment sur une connaissance de l'actualité.
- Accorder une importance certaine non seulement à la qualité de l'expression orale mais également à la capacité à entrer dans l'échange avec le jury en adoptant notamment un regard critique sur ses propres connaissances.